

Le vaccin contre l'encéphalite japonaise Japanese Encephalitis Vaccine

Les vaccins de voyage sont recommandés pour les personnes qui voyagent ou travaillent dans certains pays. Il est important de parler à votre fournisseur de soins de santé de vos projets de voyage ou de vous rendre dans une clinique santé-voyage au moins six à huit semaines avant votre départ.

La plupart des vaccins pour les voyageurs ne sont pas couverts par le régime provincial d'assurance-maladie. Pour déterminer les frais, adressez-vous à votre clinique santé-voyage locale.

Apportez à la clinique santé-voyage le registre de tous les vaccins que vous avez reçus. Il est important de conserver ce registre et de l'emporter avec vous en voyage.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'encéphalite japonaise?

Le vaccin contre l'encéphalite japonaise aide à vous protéger contre le virus de cette maladie, une infection propagée par des moustiques infectés. Le vaccin est approuvé par Santé Canada.

Qui doit recevoir le vaccin?

Si vous devez voyager ou travailler au moins un mois en Extrême-Orient, en Asie du Sud ou dans la région du Pacifique occidental, il se peut que vous deviez vous faire vacciner.

Le risque d'infection dépend de la saison, de l'endroit où vous vous rendez, de la durée du séjour et du genre d'activités prévues. Il est généralement plus élevé dans les zones agricoles et autour des fermes. Le médecin ou l'infirmière de la clinique santé-voyage déterminera si vous devez recevoir le vaccin.

Le vaccin peut être administré aux adultes et aux enfants de 2 mois ou plus, en 2 doses à 28 jours d'intervalle. Une dose supplémentaire de vaccin, ou dose de un rappel, doit être administrée chaque année si vous continuez à voyager ou à travailler dans des régions contaminées.

Quelles personnes courent le plus de risques?

Ce sont les nourrissons et les personnes âgées qui risquent le plus de tomber gravement malades.

Il n'est pas recommandé de visiter les zones à risque élevé avec un nourrisson ou un enfant en bas âge. Si vous devez absolument vous y rendre, prenez des mesures protectrices contre les piqûres de moustiques. Pour plus de renseignements sur les façons de se protéger contre elles, consultez [HealthLinkBC File n° 41f La prévention du paludisme](#).

Si votre enfant doit passer plus d'un mois dans une zone contaminée pendant la haute saison, soit de juillet à octobre, ou plus de 6 mois pendant la basse saison, discutez avec votre professionnel de la santé des risques d'encéphalite japonaise et des avantages de recevoir un vaccin approuvé une fois là-bas ou plutôt de se faire donner un vaccin non conforme avant votre départ.

Quels sont les avantages du vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre le virus de l'encéphalite japonaise, une infection grave et parfois mortelle. Comme il n'assure pas une protection absolue, il est important d'éviter les piqûres de moustiques pendant le voyage.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper l'encéphalite japonaise.

Les réactions les plus courantes au vaccin incluent douleur, gonflement et rougeur du bras au point d'injection. On peut également ressentir de la fièvre, des maux de tête, des démangeaisons et des douleurs musculaires ou se sentir indisposé. Dans de rares cas, les réactions peuvent inclure une encéphalite légère, des étourdissements et des vomissements. Ces réactions peuvent se manifester peu de temps après la vaccination et durer plusieurs jours.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#). Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe le risque très rare – moins d'un cas sur un million – d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre fournisseur de soins de santé est prêt à intervenir si une réaction de ce genre se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qu'est-ce que l'encéphalite japonaise?

L'encéphalite japonaise est une infection grave et parfois mortelle provoquée par un virus. Les symptômes apparaissent 15 jours après l'infection.

Environ une personne atteinte sur 200 contractera l'encéphalite, qui est une inflammation du cerveau, et plus de la moitié d'entre elles en mourront ou auront des lésions cérébrales permanentes. Une infection au cours des six premiers mois de la grossesse peut entraîner une infection et une fausse-couche. À ses débuts, l'encéphalite japonaise ressemble à une grippe.

Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, de la fièvre, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, de la confusion et des changements dans le comportement. À l'heure actuelle, il n'existe aucun médicament pour traiter cette maladie.

Le virus de l'encéphalite japonaise est propagé par la piqûre de moustiques infectés présents en Asie du Sud et de l'Est, et dans le Pacifique occidental. Il ne peut être transmis d'une personne à l'autre, ni par les moustiques du Canada.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour la liste des cliniques de santé-voyage en C.-B., visitez le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/yf-fj/clinic-clinique/bc-cb-fra.php.

Pour de plus amples renseignements sur les vaccins de voyage, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 41c Vaccinations en cas de voyage pour les adultes](#).

Pour en savoir plus sur la prévention des morsures et piqûres d'insectes, consultez le site du gouvernement du Canada à ce propos : <https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/piqûre-d-insecte>.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.